

Les embauches se replient de nouveau au 4^e trimestre 2022

Au 4^e trimestre 2022, en France métropolitaine, 6 483 800 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), soit 1,6 % de moins qu'au trimestre précédent (après -1,5 % au 3^e trimestre 2022). Le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée (CDD) se replie (-1,5 % après -2,3 %) comme celui en contrat à durée indéterminée (CDI) (-1,7 % après +2,3 %).

6 390 900 contrats prennent fin au 4^e trimestre 2022, soit 1,1 % de plus qu'au trimestre précédent (après -3,5 % au 3^e trimestre 2022). 5 270 100 CDD se terminent sur le trimestre, en hausse de 0,9 % (après -4,0 % au trimestre précédent). Le nombre de fins de CDI augmente également (+1,9 % après -0,7 % au trimestre précédent).

Les embauches reculent de nouveau au 4^e trimestre 2022

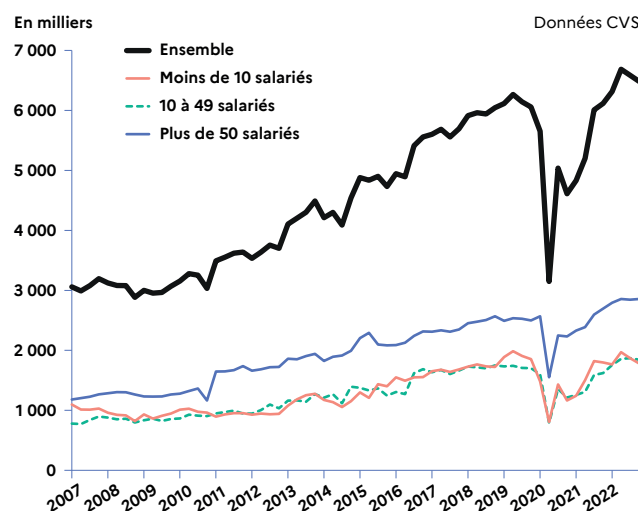
Au 4^e trimestre 2022, en France métropolitaine, 6 483 800 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors missions d'intérim, agriculture et particuliers employeurs, graphique 1), soit 1,6 % de moins qu'au trimestre précédent (après -1,5 % au 3^e trimestre, tableau 1). Sur un an, le nombre d'embauches augmente néanmoins de 6,0 %.

Le repli des embauches au 4^e trimestre 2022 concerne notamment les établissements comptant moins de 10 salariés (-4,7 % après -5,1 % au 3^e trimestre 2022) ainsi que ceux comptant entre 10 et 49 salariés (-1,4 % après +0,7 % au 3^e trimestre 2022). En revanche, les embauches progressent légèrement dans les établissements de plus de 50 salariés (+0,4 % après -0,4 %).

Le recul des embauches au 4^e trimestre 2022 concerne notamment le secteur tertiaire (-1,6 % après -1,7 % au 3^e trimestre 2022) ainsi que l'industrie (-1,4 % après +3,4 %), mais les embauches y restent supérieures à leurs niveaux d'il y a un an (respectivement +6,3 % et +2,4 %). Elles progressent en revanche de nouveau dans la construction (+1,1 % après +0,9 %) et retrouvent quasiment leur niveau d'il y a un an (-0,2 %).

Le nombre de nouvelles missions d'intérim progresse au 4^e trimestre 2022 (+1,9 % après -1,1 % le trimestre précédent) et s'élève à 5 445 000 en métropole, hors agriculture [1]. Le nombre d'embauches d'intérimaires excède le niveau atteint au 4^e trimestre 2021 (+2,1 %).

GRAPHIQUE 1 | Nombre d'embauches par taille d'établissement



Lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 857 000 contrats sont signés au 4^e trimestre 2022.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières, CVS).

TABLEAU 1 | Embauches par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

Données CVS

	Niveau (en milliers)	Variation T/T-1 (en %)		Variation T/T4 2021 (en %)
	2022 T4	2022 T3	2022 T4	2022 T4
Ensemble	6 483,8	-1,5	-1,6	6,0
Moins de 10 salariés	1 781,7	-5,1	-4,7	-0,9
de 10 à 49 salariés	1 845,1	0,7	-1,4	13,8
50 salariés et plus	2 857,0	-0,4	0,4	6,0
Industrie	233,6	3,4	-1,4	2,4
Construction	172,4	0,9	1,1	-0,2
Tertiaire	6 077,8	-1,7	-1,6	6,3
CDI	1 157,5	2,3	-1,7	3,2
CDD	5 326,3	-2,3	-1,5	6,6
Missions d'intérim	5 445,0	-1,1	1,9	2,1

Lecture : 1 157 500 CDI sont signés au 4^e trimestre 2022, soit 1,7 % de moins qu'au 3^e trimestre 2022 et 3,2 % de plus qu'au 4^e trimestre 2021.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. France métropolitaine, secteurs privés hors agriculture pour les missions d'intérim.

Source : Dares, MMO, missions d'intérim.

TABLEAU 2 | Fins de contrat de travail par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

Données CVS

	Niveau (en milliers)	Variation T/T-1 (en %)		Variation T/T4 2021 (en %)
	2022 T4	2022 T3	2022 T4	2022 T4
Ensemble	6 390,9	-3,5	1,1	4,0
Moins de 10 salariés	1 796,0	1,1	-1,0	-1,5
de 10 à 49 salariés	1 791,8	-6,9	1,6	11,2
50 salariés et plus	2 803,1	-4,1	2,1	2,9
Industrie	219,3	-1,9	0,6	-1,4
Construction	166,6	-0,4	0,5	-0,4
Tertiaire	6 005,0	-3,6	1,1	4,3
CDD	5 270,1	-4,0	0,9	4,2
dont CDD de plus d'un mois arrivés à terme	828,6	0,2	-2,0	-0,2
dont CDD de moins d'un mois arrivés à terme	4 238,4	-5,4	2,3	5,4
dont ruptures anticipées	203,1	7,3	-12,5	-0,4
CDI	1 120,8	-0,7	1,9	3,0
dont démissions	472,6	-2,2	-1,1	1,8
dont ruptures conventionnelles	129,6	-2,3	4,7	0,9
dont licenciements économiques	19,7	-11,9	-9,5	-23,7
dont licenciements non économiques	157,9	-0,4	1,2	1,0
dont départs en retraite	65,7	5,0	2,5	4,5
dont fins de période d'essai	245,4	2,3	8,7	11,1
dont autres motifs de fin	29,9	3,6	-1,6	0,6

Lecture : 5 270 100 CDD prennent fin au 4^e trimestre 2022, soit 0,9 % de plus qu'au 3^e trimestre 2022 et 4,2 % de plus qu'au 4^e trimestre 2021.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

Au 4^e trimestre 2022, les embauches en CDI diminuent

Au 4^e trimestre 2022, les embauches en CDI se replient de 1,7 %, à 1 157 500 (après +2,3 % au 3^e trimestre 2022). De même, les embauches en CDD diminuent de nouveau (-1,5 %, à 5 326 300, après -2,3 %). La part des CDD dans les embauches reste stable au 4^e trimestre 2022, à 82,1 % (graphique 2).

Les embauches en CDI comme en CDD restent néanmoins au-dessus de leur niveau du 4^e trimestre 2021 (respectivement +3,2 % et +6,6 %).

Les fins de contrat progressent au 4^e trimestre 2022

Le nombre de fins de contrat augmente au 4^e trimestre 2022 (+1,1 % après -3,5 % au 3^e trimestre 2022) et atteint 6 390 900 (graphique 3). Sur un an, il augmente de 4,0 % (tableau 2).

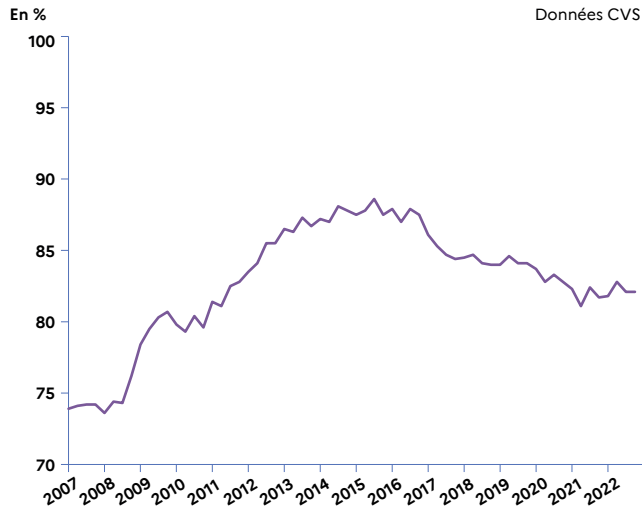
La hausse des fins de contrat concerne les établissements comptant entre 10 et 49 salariés (+1,6 % après -6,9 % au 3^e trimestre 2022), ainsi que ceux comptant plus de 50 salariés (+2,1 % après -4,1 %). Les fins de contrat des établissements de moins de 10 salariés diminuent au 4^e trimestre 2022 (-1,0 % après +1,1 %).

La progression du nombre de fins de contrat concerne l'ensemble des secteurs d'activité : +1,1 % dans le tertiaire (après -3,6 % au 3^e trimestre 2022), +0,5 % dans la construction (après -0,4 %) et +0,6 % dans l'industrie (après -1,9 %).

Au 4^e trimestre 2022, le nombre de fins de CDD progresse légèrement (+0,9 % après -4,0 % au 3^e trimestre 2022, graphique 4). Les CDD de moins d'un mois arrivés à terme augmentent (+2,3 % après -5,4 %), tandis que les CDD de plus d'un mois arrivés à terme et les ruptures anticipées de CDD diminuent (respectivement -2,0 % et -12,5 % après +0,2 % et +7,3 % au 3^e trimestre 2022). Au total, 5 270 100 CDD prennent fin au 4^e trimestre 2022, soit 4,2 % de plus qu'à la même période l'année précédente.

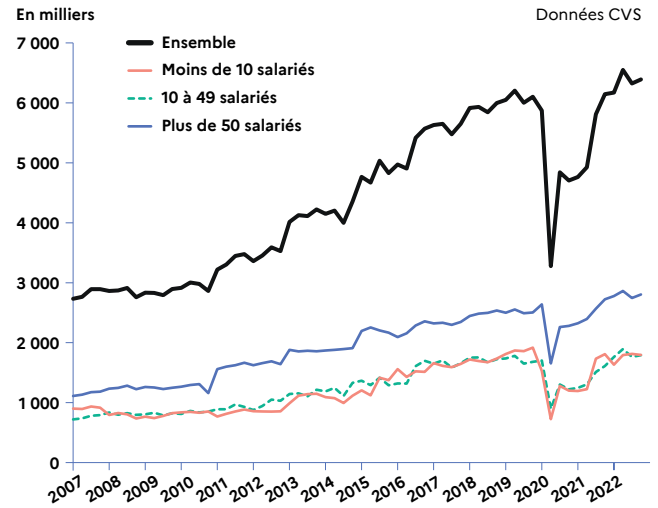
Au 4^e trimestre 2022, le nombre de fins de CDI progresse (+1,9 % après -0,7 % au 3^e trimestre 2022) et excède de 3,0 % le niveau atteint au 4^e trimestre 2021. Ce sont notamment les fins de période d'essai et les ruptures conventionnelles qui progressent (respectivement +8,7 % et +4,7 % après +2,3 % et -2,3 % au 3^e trimestre 2022, graphique 5). Dans une moindre mesure, les départs en retraite après un CDI et les licenciements pour un motif autre qu'économique augmentent également (respectivement +2,5 % et +1,2 % après +5,0 % et -0,4 %). Dans le même temps, les démissions de CDI se replient de nouveau après le pic atteint au 2^e trimestre 2022 (-1,1 % après -2,2 % au 3^e trimestre 2022) mais demeurent 1,8 % au-dessus du niveau prévalant au 4^e trimestre 2021 (cf. éclairage). De même, les licenciements économiques reculent (-9,5 % après -11,9 % au 3^e trimestre 2022) et se situent 23,7 % en-dessous du niveau atteint au 4^e trimestre 2021. ●

GRAPHIQUE 2 | Part de CDD dans les embauches (hors intérim)



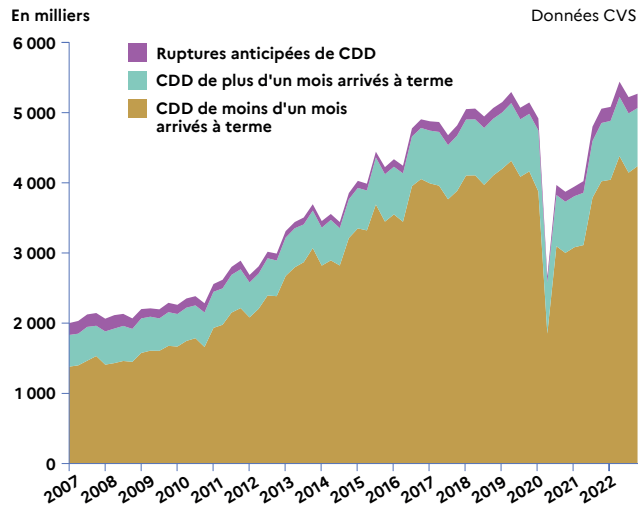
Lecture: au 4^e trimestre 2022, 82,1 % des embauches hors intérim se font en CDD.
 Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
 Source: Dares, MMO.

GRAPHIQUE 3 | Nombre de fins de contrat de travail par taille d'établissement



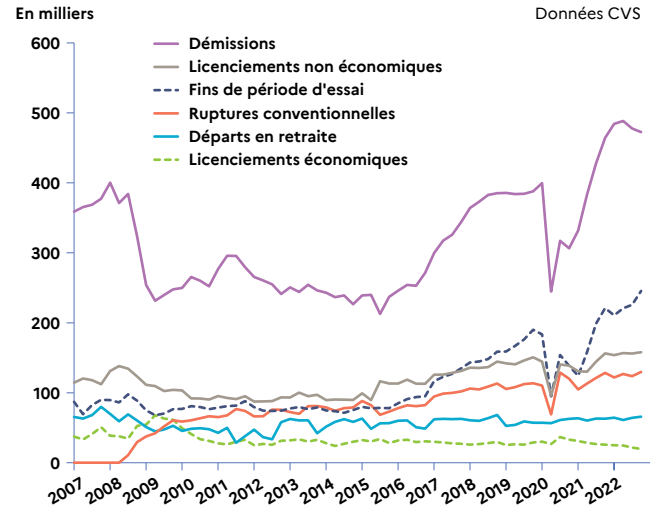
Lecture: dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 803 100 contrats se terminent au 4^e trimestre 2022.
 Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
 Source: Dares, MMO.

GRAPHIQUE 4 | Nombre de CDD arrivés à terme et de ruptures anticipées de CDD



Lecture: sur les 5 270 100 fins de CDD au 4^e trimestre 2022, 828 600 sont des CDD de plus d'un mois arrivés à terme.
 Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
 Source: Dares, MMO.

GRAPHIQUE 5 | Nombre de fins de CDI par motif



Lecture: 472 600 CDI prennent fin au 4^e trimestre 2022 suite à des démissions.
 Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
 Source: Dares, MMO.

ÉCLAIRAGE • Dans quels secteurs les démissions de CDI augmentent-elles le plus ?

Dans tous les grands secteurs d'activité, des démissions de CDI supérieures à leur niveau d'avant-crise

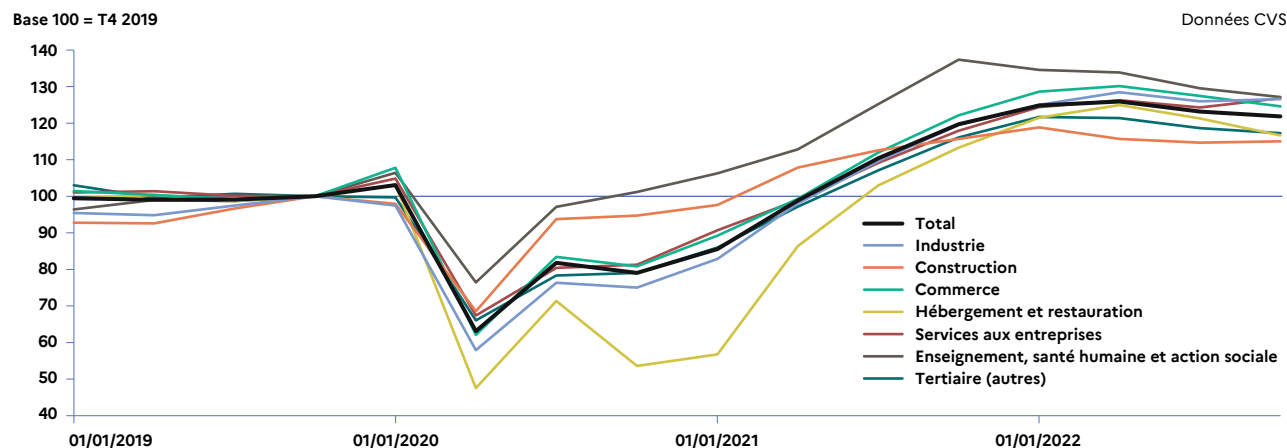
Lors de la crise sanitaire en 2020, les démissions de CDI se replient de façon marquée (-37 % au 2^e trimestre 2020 par rapport au 4^e trimestre 2019, graphique A) et ne retrouvent un niveau proche de l'avant-crise qu'à partir du 2^e trimestre 2021¹. Le recul est néanmoins plus modéré et de plus courte durée dans les secteurs privés de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale ainsi que dans la construction, et au contraire plus marqué et plus long dans l'hébergement-restauration. Fin 2022, les démissions de CDI atteignent dans tous les secteurs des niveaux nettement supérieurs à ceux observés avant-crise, sans commune mesure toutefois avec la « Grande démission » observée outre-Atlantique².

Un taux de démissions de CDI toujours élevé dans l'hébergement-restauration, et en nette hausse relative dans l'industrie, le tertiaire non marchand et le commerce

Le taux de démissions de CDI (i. e. les démissions de CDI rapportées aux effectifs en CDI), augmente dans tous les principaux secteurs d'activité suite à la crise sanitaire (graphique B). Avant-crise, il était plus élevé dans l'hébergement-restauration (27,7 % en moyenne en 2019, contre entre 8 % à 10 % dans les autres grands secteurs du tertiaire, 10,4 % dans la construction et 4,7 % dans l'industrie). C'est également dans ce secteur que l'augmentation, en termes absolus, est la plus marquée entre 2019 et 2022 (+3,5 pts, contre +1,9 pt sur l'ensemble du champ).

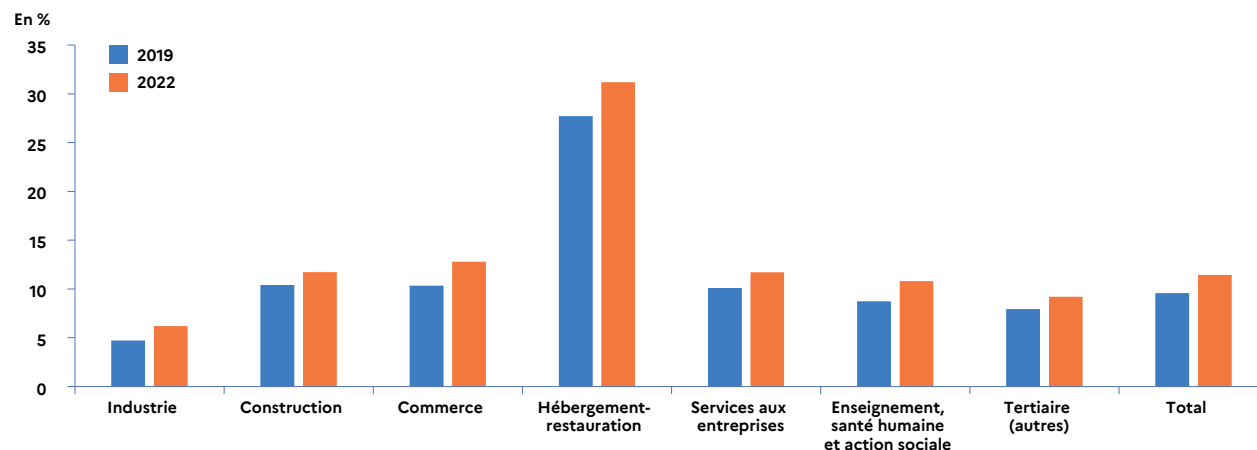
Les hausses relatives entre 2019 et 2022 sont cependant plus importantes dans l'industrie (+1,5 pt de pourcentage, soit +31 %), dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (+2,1 pts, soit +24 %), ainsi que dans le commerce (+2,4 pts, soit +24 %).

GRAPHIQUE A | Évolutions sectorielles des démissions de CDI



Lecture : au 2^e trimestre 2020, les démissions de CDI dans le secteur de la construction atteignent 69 % du niveau observé au 4^e trimestre 2019.
 Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
 Source : MMO, calculs Dares.

GRAPHIQUE B | Taux de démissions de CDI par grand secteur d'activité en 2019 et en 2022



Lecture : en moyenne en 2019, sur 100 CDI dans l'hébergement-restauration, 27,7 CDI prennent fin suite à une démission.
 Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
 Source : DSN-Sismmo, MMO, calculs Dares.

¹ À titre de comparaison, les ruptures conventionnelles et les licenciements de CDI retrouvent leur niveau d'avant-crise à partir du 3^e trimestre 2020.

² Lagouge A., Ramajo I., Barry V. (2022), « [La France vit-elle une "Grande démission" ?](#) ».

ENCADRÉ 1 • Les données sur les mouvements de main-d'œuvre

Source

Avant 2015, deux sources de données étaient mobilisées pour suivre les mouvements de main-d'œuvre : la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), exhaustive pour tous les établissements de plus de 50 salariés et l'enquête complémentaire trimestrielle (EMMO), qui échantillonnait les établissements de moins de 50 salariés. Depuis lors, les déclarations sociales nominatives (DSN) sont venues se substituer à ces deux sources. Un document d'études détaille la méthodologie retenue

pour assurer ce changement de source [2]. Une note [3] détaille des évolutions méthodologiques ultérieures, notamment l'intégration des établissements de moins de 10 salariés, initialement hors champ lors de la reprise de la diffusion des mouvements de main-d'œuvre en juin 2018 [4].

Champ

Les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

TABLEAU A | Révisions des principaux agrégats des mouvements de main-d'œuvre

Données CVS

	Évolutions trimestrielles (en %)			
	DI T3 2022		DI T4 2022	
	2022 T2	2022 T3	2022 T2	2022 T3
Embauches	6,1	-1,4	5,9	-1,5
<i>Embauches en CDD</i>	<i>7,4</i>	<i>-2,2</i>	<i>7,2</i>	<i>-2,3</i>
<i>Embauches en CDI</i>	<i>0,0</i>	<i>2,7</i>	<i>-0,1</i>	<i>2,3</i>
Fins de contrat	6,5	-3,1	6,1	-3,5
<i>Fins de contrat en CDD</i>	<i>7,2</i>	<i>-3,8</i>	<i>7,1</i>	<i>-4,0</i>
<i>Fins de contrat en CDI</i>	<i>3,1</i>	<i>0,5</i>	<i>1,7</i>	<i>-0,7</i>

Lecture : lors de la publication du Dares Indicateur (DI) du 3^e trimestre 2022 en janvier 2023, les embauches diminuaient de 1,4 % au 3^e trimestre 2022, contre une baisse de 1,5 % dans la présente publication.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

Avertissements

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées dans ce Dares Indicateurs sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura davantage de recul sur les données des DSN.

Les contrats de sécurisation professionnelle peuvent être déclarés soit en licenciements économiques soit en autres motifs de fin de CDI.

Révisions

Par rapport aux estimations diffusées le 7 octobre 2022, le tableau A présente les révisions des principaux agrégats (embauches, fins de contrat) pour les deux derniers trimestres. Les modèles de correction des variations saisonnières (CVS) étant revus entre les deux publications, en particulier ceux des démissions de CDI, les révisions sont plus marquées sur les fins de contrat en CDI.

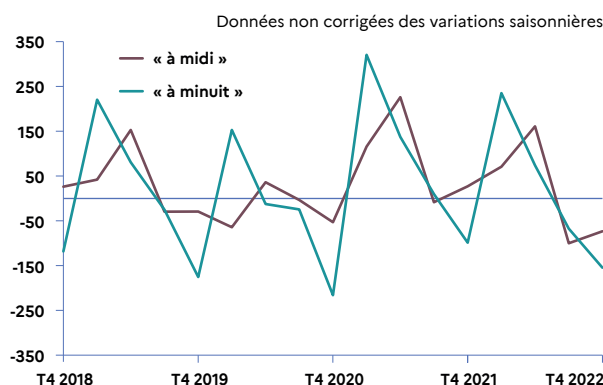
ENCADRÉ 2 • D'importantes différences de concept entre les données sur les mouvements de main-d'œuvre et les estimations trimestrielles d'emploi

L'écart entre les entrées et les sorties mesurées chaque trimestre *via* les mouvements de main-d'œuvre ne correspond pas à la variation trimestrielle issue des Estimations d'emploi produites par l'Insee, en collaboration avec l'Urssaf Caisse Nationale et la Dares. En particulier :

- Les champs géographiques et sectoriels diffèrent : les mouvements de main-d'œuvre portent sur le champ salarié privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs de France métropolitaine ; les Estimations trimestrielles d'emploi couvrent le champ salarié privé (hors activités extraterritoriales) pour l'estimation flash, voire l'ensemble des secteurs (hors activités extraterritoriales) pour la seconde estimation publiée 70 jours après la fin du trimestre, en France hors Mayotte.
- Le concept mesuré n'est pas équivalent : les Estimations d'emploi sont corrigées de la multiactivité - une personne ayant simultanément plusieurs contrats n'est comptée qu'une seule fois -, alors que les mouvements de main-d'œuvre recensent l'ensemble des contrats.
- La mesure n'est pas effectuée au même moment. Ainsi, les Estimations d'emploi se basent sur un mode de comptabilisation des effectifs « à midi » : autrement dit, un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les Estimations d'emploi. *A contrario*, soustraire les entrées et les sorties mesurées dans les mouvements de main-d'œuvre permet d'estimer la variation du nombre de salariés « à minuit » :

un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les sorties et ne figure plus dans les effectifs comptés « à minuit ». L'ampleur de l'écart entre ces deux mesures des effectifs « à midi » et « à minuit » est potentiellement conséquente (graphique A).

GRAPHIQUE A | Évolutions des effectifs selon des mesures « à midi » ou « à minuit »



Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
Source : Dares, MMO (données non corrigées des variations saisonnières).

Victor Barry (Dares)

Pour en savoir plus

Toutes les séries des mouvements de main-d'œuvre sont disponibles via [l'application interactive](#).

- [1] Biotteau A.-L. (2023), « [L'emploi intérimaire continue d'augmenter au 4^e trimestre 2022 \(+1,1 %\)](#) », *Dares Indicateurs* n° 16, mars.
- [2] Milin K. (2018), « [CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ?](#) », *Dares Analyses*, Dares, n° 26, juin.
- [3] Milin K. (2018), « [Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique](#) », *Document d'études*, Dares, n° 221, juin.
- [4] Milin K. (2020), « [Données sur les mouvements de main-d'œuvre : évolutions méthodologiques entre juin 2018 et juillet 2020](#) », *Note*, Dares, juillet.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
du Plein emploi et de l'Insertion

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE